

Le Dispositif Emploi Accompagné Autisme recrute un Conseiller Emploi Accompagné

Poste à pourvoir à partir du 4 janvier 2021

L'association

L'APAJH de L'Isère, association loi de 1901, gère 15 établissements et services, emploie 295 salariés, accompagne près de 900 personnes en situation de handicap, dont 250 enfants. Elle fonde son action sur le respect des personnes et entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en œuvrant pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La structure

Le Dispositif Emploi Accompagné Autisme accompagne des personnes avec autisme dans un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire. Le dispositif fait le lien entre les personnes et les lieux de stage, centres de formation, employeurs.

Le dispositif rassemble deux conseillers emploi accompagné et peut s'appuyer sur des ressources pluridisciplinaires (infirmier, neuropsychologue, psychiatre).

Missions

Le conseiller en emploi accompagné participe à :

- L'évaluation de la situation de la personne, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et besoins, ainsi que des besoins de l'employeur
- La détermination du projet professionnel, avec la personne accompagnée, à l'aide à sa réalisation
- L'assistance de la personne accompagnée dans sa recherche de stages, de formation ou d'emploi, par la prospection auprès d'employeurs.
- L'accompagnement dans l'emploi, incluant si nécessaire la sensibilisation de l'employeur, ainsi que les modalités de compensation ou d'aménagement de l'environnement de travail.

Profil/Compétences

- Expérience dans la fonction de conseiller en emploi accompagné ou de chargé d'insertion
- Capacité à travailler avec une équipe pluridisciplinaire
- Autonomie et prise d'initiative
- Capacité de rédaction
- La connaissance du public autiste serait un plus, mais des formations sont prévues.

Territoire d'intervention

Le dispositif Emploi Accomagné intervient sur tout le département de l'Isère.

Le poste pourra être basé à Bourgoin Jallieu ou à Grenoble.

Rémunération

Vous serez salarié(e) de l'APAJH 38, rémunéré(e) selon les conditions de la Convention Collective du 15 mars 1966.

Contact

Merci d'adresser CV et lettre de motivation, par mail, aux coordonnées suivantes :

Christophe Schildknecht

c.schildknecht@apajh38.org

Date limite de réponse le 8 janvier 2021, entretiens la semaine du 11 au 15 janvier.